

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
JEUDI 25 MARS 2021 – 9H30

ÉTAT DES PRESENCES

Communautés de communes (CC) membres	Délégués titulaires	Signatures	Délégués suppléants	Signatures
CC Aubrac-Lot -Causses-Tarn	Guy DE SOUSA	Excusé	Malika MONZIOLS	
CC Causses-Aigoual-Cévennes-Terres solidaires	Madeleine MACQ Régis VALGALIER	Présente Présent	Nicole AMASSE Irène LEBEAU	
CC Cévennes-Mont-Lozère	François FOLCHER	Mandat à S. Grasset	Michèle BUISSON	
CC Gorges-Causses-Cévennes	Daniel GIOVANNACCI Serge GRASSET Pierre HERRGOTT René JEANJEAN Serge VÉDRINES	Présent Présent Présent Présent Présent	Michaël BIANCARDINI Patrick BOSCH Henri COUDERC Régine DOUSSIERE Sylvain MOLINES	
CC Lévézou-Pareloup	Jean-Michel ARNAL		Patrick CONTASTIN	
CC Larzac et vallées	Alain DELMAS Jean-Michel DAUMAS Yves MALRIC	Présent Excusé Présent	Thierry CADENET Jean-Philippe MARTIN Michel VERNHETTES	Présent
CC Millau-Grands causses	Christine BEDEL Didier CADAUX Arnaud CURVELIER Gilbert FAUCHER Catherine JOUVE Patrick SALSON	Présent Présent Présent Présente Présent	Esther CHUREAU Christian FORIR Alexandre GREFFIER Corine MORA Christophe S^T-PIERRE Claude TRÉMOLET	
CC Muse et Raspes du Tarn	Daniel AURIOL Richard SARRAU	Présent Présent	Frédéric BALARD Cécile SOULIÉ	
CC Saint-Affricain, Roquefort, Sept vallons	Pierre PANTANELLA Pascal RIVIER	Présent	Raymond FABRÈGUES Bernard SIRGUE	

NB. Les délégués suppléants ne représentent pas forcément le titulaire en face duquel ils sont inscrits dans le tableau, mais peuvent représenter tout autre titulaire de leur communauté.

SECRETARE DE SEANCE

Régis VALGALIER

AUTRES PERSONNES ASSISTANT A LA REUNION :

Jade BRÉCHIGNAC (chargée de mission inondations, animatrice du PAPI¹ d'intention du Tarn-amont au SMBVTAM²), Jean-Jacques CHARLES (CC³ Millau-Grands causses), Céline DELAGNES (directrice du SMBVTAM,

¹ Programme d'actions de prévention des inondations

² Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont

³ Communauté de communes

animatrice du SAGE⁴ Tarn-amont), Cindy RODRIGUES (chargée de gestion administrative et financière au SMBVTAM) et Florian PONTRAMON (chargé de missions « milieux aquatiques » au SMBVTAM).

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 janvier 2021

FONCTIONNEMENT GENERAL

- Indemnités des vice-Présidents
- Vote du compte de gestion 2020, du compte administratif 2020 et affectation du résultat
- Vote du budget primitif 2021
- Définition des modalités d'appel des participations des membres du syndicat (2^{ème} modification)
- Guide interne sur les procédures de la commande publique
- Désignation des représentants à l'association de bassin Tarn-Aveyron
- Poste de rédacteur principal : modification du temps de travail – passage à temps complet
- Tableau des emplois

ACTIONS

- PAPI d'intention Tarn-amont : ajustement de l'action 1.3 Concevoir des supports de communication,
- PAPI d'intention Tarn-amont – action 1.5 « repères de crues, panneaux « parking inondables » et 2.1 « échelles limnimétriques » : sélection des prestataires et engagement des actions,
- PAPI d'intention Tarn-amont – action 2.3 « stations de surveillance » : sélection des prestataires et engagement des actions
- PAPI d'intention Tarn-amont : réorientation de l'action 1.7 « étude globale du ruissellement sur le bassin du Tarn-amont », partenariat avec l'INRAE : charte de collaboration
- Lancement des travaux rivières 2021 : 3^e tranche PPG⁵ Gorges du Tarn (report partiel), 5^e tranche PPGs Gorges du Tarn-Jonte, et 4^e et 5^e PPG Cernon-Soulzon avec demande de prolongation de la DIG⁶
- Opération de restauration d'une zone d'expansion naturelle de crues à Saint-Georges-de-Luzençon :
 - Validation de la phase PRO et validation du montant de la rémunération définitive du maître d'œuvre
 - Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Communauté de communes Millau Grands causses et le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont.

POINTS D'INFORMATIONS

- Prochaines réunions à venir

QUESTIONS DIVERSES

Serge Védrines, président du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont (SMBVTAM) ouvre la séance et remercie les élus et l'équipe du SMBVTAM de leur présence à ce comité syndical. Régis Valgalier est désigné secrétaire de séance.

S. Védrines propose à l'assemblée d'ajourner le point concernant les indemnités des vice-Présidents.

→ Validé

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 28 JANVIER 2021

S. Védrines demande à l'assemblée d'approuver le compte-rendu du dernier comité syndical qui a eu lieu le 28 janvier 2021 et qui comptait, parmi les points à l'ordre du jour, le débat d'orientation budgétaire, l'ajustement financier de la programmation sur la mission de suivi des cours d'eau 2021, le positionnement du SMBVTAM sur son accompagnement aux gestionnaires de baignades et proposition d'actions 2021, la présentation de l'action liée à la stratégie de communication dans le cadre d'une action du PAPI Tarn-amont.

→ Adopté à l'unanimité

⁴ Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

⁵ Programme pluriannuel de gestion

⁶ Déclaration d'intérêt général

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020, DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET AFFECTATION DU RESULTAT – DE 2021_04

S. Védrines procède à la lecture de la délibération présentée.

Sur le compte administratif, en section de fonctionnement, les recettes réelles sont de 291 677,38 € et les dépenses réelles de 286 287,57 €. Pour rappel, il y a le report de l'excédent de fonctionnement de 2019 en recettes au R002 de 1 022,03 €. On note donc un excédent de fonctionnement de 6 411,84 €.

En section d'investissement, les recettes réelles sont de 284 988,03 € et les dépenses réelles sont de 484 841,18 €. Pour rappel, il y a le report de l'excédent d'investissement de 2019 en recettes au R001 de 136 247,54 €. On note donc un déficit d'investissement qui est reporté automatiquement sur le budget primitif de 2021 en dépenses d'investissement au D001 de 63 605,61 €.

Les restes à réaliser sont de 925 466,38 € en dépenses et de 1 077 071,69 € en recettes.

L'excédent de fonctionnement de 6 411,84 € est reporté sur le budget primitif de 2021 en recettes de fonctionnement au R002.

P. Pantanella demande si le syndicat dispose bien des arrêtés de subvention afin de reprendre les restes à réaliser en recette d'investissement. C. Delagnes répond que le syndicat a bien les arrêtés de subvention et que le déficit constaté de 63 605,61 € correspond à des demandes de versement de subventions 2020 mais qui n'ont pas encore été perçus. Elle ajoute que le compte administratif et le compte de gestion sont bien concordants.

Le président sort de la salle pour le vote et G. Faucher, propose d'adopter le compte de gestion 2020, le compte administratif 2020 et l'affectation du résultat.

→ **Adopté à l'unanimité**

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – DE 2021_05

S. Védrines procède à la lecture de la délibération présentée.

Sur le budget primitif de 2021, en section de fonctionnement, il est proposé 387 191,84 € en dépenses et 380 780,00 € en recettes. L'excédent de fonctionnement reporté de 6 411,84 € vient équilibrer la section de fonctionnement pour un montant total de 387 191,84 €. En complément, le président précise pour chaque chapitre, les montants proposés en dépenses et en recettes figurant à la page 4 de la présentation synthétique du budget primitif 2021.

En investissement, il est proposé 308 256,46 € en dépenses et 220 256,76 € en recettes. Il faut prendre également en compte les restes à réaliser 2020 et le résultat d'investissement reporté ce qui amènent à un montant total de 1 297 328,45 €. En complément, C. Delagnes présente la section d'investissement par chapitre et par opération à l'aide du tableau figurant à la page 5 de la présentation synthétique. Elle rappelle que sur l'opération 120 dédiée aux travaux de la zone d'expansion naturelle de crue à Saint-Hilarin (en RAR), les subventions perçues seront reversées à la CC MGC⁷ qui a la maîtrise d'ouvrage sur cette opération. S. Védrines détaille ensuite les participations des membres prévisionnelles pour 2021. C. Delagnes indique que les montants ont été communiqués au service financier pour chaque communauté de communes le 15 février afin d'être pris en compte dans le budget communautaire.

P. Pantanella demande à quoi correspond le montant de 55 934 € sur l'article « honoraires ». C. Delagnes précise que cette dépense concerne principalement les dépenses pour les prestataires dont les interventions scolaires.

Le total du budget primitif 2021 s'élève à 1 684 520,29 €

S. Védrines procède au vote.

→ **Adopté à l'unanimité**

⁷ Communauté de communes Millau Grands causses

DEFINITION DES MODALITES D'APPEL DES PARTICIPATIONS DES MEMBRES DU SYNDICAT (2^{EME} MODIFICATION) – DE_2021_06

S. Védrines procède à la lecture de la délibération présentée.

C. Delagnes rappelle que jusqu'à présent, l'appel des cotisations des membres pour le fonctionnement général était appelé en deux fois : 60 % du montant prévisionnel de début d'année et la somme restante au cours du second trimestre. Et pour les actions, les participations étaient appelées en deux fois : 80 % du montant prévisionnel lors du lancement de l'action et la somme restante à la clôture de l'action, une fois le bilan financier établi. Lors du débat d'orientation budgétaire, il a été proposé de faire l'appel des participations des membres pour le fonctionnement général en une seule fois dans le mois qui suit le vote du budget. Et concernant les actions, l'appel des participations des membres se fera à l'avancement sur l'année budgétaire considérée.

→ **Adopté à l'unanimité**

GUIDE INTERNE SUR LES PROCEDURES DE COMMANDE PUBLIQUE – DE_2021_07

S. Védrines procède à la lecture de la délibération présentée. C. Delagnes précise qu'il n'y a pas de document interne sur les procédures de la commande publique au sein du syndicat. Un guide interne est donc proposé afin d'assurer l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics. C. Delagnes procède à la lecture du guide. Concernant la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence qui est utilisée jusqu'à 39 999,99€ HT, il est proposé deux tranches de montant (de 1 € à 999,99 € et de 1 000 € à 39 999,99 €) avec pour chacune d'elles les étapes à suivre. Cela permet de mieux cadrer cette procédure.

→ **Adopté à l'unanimité**

DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS A L'ASSOCIATION DU BASSIN VERSANT TARN-AVEYRON – DE_2021_08

S. Védrines procède à la lecture de la délibération présentée. Il s'agit de désigner un deuxième représentant pour représenter le syndicat au sein de l'association. S. Védrines propose G. Faucher.

P. Herrgott demande une présentation de cette association. C. Delagnes indique que l'association Tarn-Aveyron réunit les 9 syndicats de bassin concernés par le territoire du grand bassin Tarn-Aveyron. Les objectifs de cette association sont d'organiser des échanges entre les syndicats du bassin Tarn-Aveyron, de favoriser la mutualisation notamment pour le service SIG et de représenter les intérêts du bassin Tarn-Aveyron à une échelle plus large.

P. Pantanella ajoute que le regroupement des syndicats à cette échelle est une bonne chose, mais qu'il faudra être vigilant quant aux dépenses liées.

C. Delagnes rajoute que toutes les décisions qui amèneraient à une participation financière du syndicat sera débattu et délibéré en comité syndical.

→ **Adopté à l'unanimité**

POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL – PASSAGE A TEMPS COMPLET – DE_2021_09

S. Védrines procède à la lecture de la délibération présentée. Il s'agit de modifier le temps de travail du poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe occupée par la chargée de gestion administrative et financière avec un passage à temps complet (37h30) à compter du 1^{er} mai 2021.

→ **Adopté à l'unanimité**

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – DE_2021_010

S. Védrines précise que la modification du temps de travail du poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe entraîne une modification du tableau des emplois.

→ Adopté à l'unanimité

PAPI D'INTENTION TARN-AMONT : AJUSTEMENT DE L'ACTION 1.3 CONCEVOIR DES SUPPORTS DE COMMUNICATION – DE_2021_011

C. Delagnes indique que les 4 points suivants concernent des délibérations sur le PAPI d'intention du Tarn-amont.

S. Védrines procède à la lecture de la délibération présentée. C. Delagnes rappelle que dans l'avenant du PAPI, il a été prévu d'ajuster certaines actions dont l'action 1.3 avec la conception d'une maquette « crues et inondations ». Un souhait de mutualisation de cet outil a été étudié avec le Syndicat mixte Lot-amont, le Syndicat mixte Aveyron amont, l'EPAGE du Viaur et le Syndicat mixte Tarn Sorgues Dourdou Rance. Dans la fiche action, la répartition financière et la convention de partenariat n'étaient pas détaillées. C. Delagnes rappelle que le syndicat est maître d'ouvrage de cette action dans le cadre du portage du PAPI d'intention. Il est donc proposé une convention de partenariat avec le CPIE du Rouergue et les 4 syndicats de bassins pour la mutualisation des coûts et les conditions d'emprunt de la maquette. P. Herrgott demande la taille de la maquette. C. Delagnes répond que ce sont 4 modules qui s'assemblent, et peuvent être transportés dans une voiture. La maquette devrait être prête à la fin du printemps pour un usage à partir de septembre 2021. Cet outil est un outil à privilégier pour les interventions scolaires.

→ Adopté à l'unanimité

PAPI D'INTENTION TARN-AMONT : SELECTION DES PRESTATAIRES ET ENGAGEMENT DES ACTIONS : 1.5 REPERES DE CRUES, PANNEAUX « PARKING INONDABLES » ET 2.1 ÉCHELLES LIMNIMÉTRIQUES – DE_2021_012

S. Védrines procède à la lecture de la délibération présentée. C. Delagnes rappelle que la pose des repères de crues, des panneaux « parking inondables » et les échelles limnimétriques a fait l'objet d'un recensement des volontés des communes du bassin versant du Tarn-amont.

Une consultation a été lancée le 8 février 2021 pour la conception, la réalisation et la pose de repères de crue, d'échelles limnimétriques et de panneaux de signalisation sur l'ensemble du territoire du bassin versant Tarn-amont. Le marché est décomposé en 3 lots :

- lot n°1 : conception, fabrication et fourniture de repères de crue, d'échelles limnimétriques et de panneaux de signalisation,
- lot n° 2 : nivellement, projections topographiques et marquages,
- lot n° 3 : pose des repères de crues, des échelles limnimétriques et des panneaux de signalisation.

Huit offres ont été déposées sur la plateforme dématérialisée (3 offres pour le lot n°1, 2 offres pour le lot n°2 et 5 offres pour le lot n°3). Deux entreprises ont répondu pour deux lots.

Le rapport d'analyse des offres, établi en fonction des critères de sélection indiqués dans le règlement de consultation, a été présenté à la commission d'achat du 16 mars. Celle-ci propose de retenir :

- lot n° 1 : l'entreprise 3DI SARL pour un montant maximal de 20 028,50 € HT – 24 034,20 € TTC,
- lot n°2 : l'entreprise GE Ingénierie pour un montant maximal de 12 940,00 € HT – 15 528 € TTC,
- lot n° 3 : l'entreprise SARL Roc et Canyon pour un montant maximal de 7 442,73 € HT – 8 931,28 € TTC.

→ Adopté à l'unanimité

PAPI D'INTENTION TARN-AMONT : SELECTION DES PRESTATAIRES ET ENGAGEMENT DES ACTIONS : 2.3 STATIONS DE SURVEILLANCE – DE_2021_013

S. Védrines procède à la lecture de la délibération présentée. Cette action concerne une étude de faisabilité pour la mise en place de systèmes d'alerte locaux composée de deux phases : l'étude de secteurs (phase 1) et des propositions de scénarios d'équipement et évaluation des coûts associés (phase 2). La consultation a été lancée le 15 février 2021. Deux offres ont été déposées sur la plateforme dématérialisée.

Le rapport d'analyse des offres, établi en fonction des critères de sélection indiqués dans le règlement de consultation, a été présenté à la commission d'achat du 16 mars. Celle-ci propose de retenir l'offre de BRL Ingénierie pour un montant de 28 900 € HT – 34 680 € TTC.

→ Adopté à l'unanimité

PAPI D'INTENTION TARN-AMONT : REORIENTATION DE L'ACTION 1.7 « ETUDE GLOBALE DE RUISSellement SUR LE BASSIN DU TARN-AMONT », PARTENARIAT AVEC L'INRAE : CHARTE DE COLLABORATION - DE_2021_014

S. Védrines procède à la lecture de la délibération présentée. C. Delagnes informe que cette action prévue en 2018 dans le cadre du PAPI d'intention a fait l'objet d'une réflexion avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers. Il est proposé de réorienter cette action compte tenu des avancées des organismes publics nationaux tels que le CEREMA et l'INRAE. L'identification des zones de ruissellement seront facilitée par l'utilisation de la méthode ExZEco de CEREMA. De plus, un partenariat entre le syndicat et l'INRAE est proposé afin que le syndicat intègre le groupe de testeur pour utiliser le plugin IRIP (Indicateurs du Ruissellement Intense Pluvial). Cela permettra de cartographier les aléas liés au ruissellement intense.

P. Herrgott demande à quelle échelle ce plugin sera testé. J. Bréchnignac répond qu'il sera testé sur l'ensemble du bassin versant du Tarn-amont. L'objectif est d'identifier des situations qui se répètent et de mener des investigations plus approfondies.

→ Adopté à l'unanimité

LANCEMENT DES TRAVAUX RIVIERES 2021 : 3^E TRANCHE PPG « GORGES DU TARN » (REPORT PARTIEL) ; 5^E TRANCHE « GORGES DU TARN » ET « JONTE » ; 4^E ET 5^E TRANCHES PPG « CERNON-SOULZON » - DEMANDE DE PROLONGATION DE LA DECLARATION D'INTERET GENERAL DU PPG « CERNON-SOULZON » - DE_2021_015

S. Védrines procède à la lecture de la délibération présentée. Les travaux rivières sont liées aux opérations des PPGs. Il s'agit de prendre une délibération générale pour lancer les travaux rivières 2021 afin de monter les dossiers de l'avant-projet définitif et de prendre rang auprès des financeurs.

Les travaux à mener en 2021 sont :

- la 3^e tranche du PPG « Gorges du Tarn » (report partiel) avec le traitement de foyers de renouée du Japon sur 2 sites (Pont d'Ispagnac, Blajoux) qui constituera le lot A
- la 5^e tranche des PPGs « Gorges du Tarn » et « Jonte-Fraissinet » avec de la gestion de la ripisylve et laisses de crues sur 2 secteurs (Ispagnac et les Vignes) qui constituera le lot B,
- la 4^e et 5^e tranche du PPG « Cernon-Soulzon » avec de la gestion de la ripisylve sur 7 secteurs qui constituera le lot C.

C. Delagnes ajoute que les lots A et B seront suivis par F. Fergeault et le lot C par F. Pontramon.

P. Herrgott demande quand est ce que les travaux commenceront. C. Delagnes répond que les travaux se dérouleront entre juillet et octobre. P. Herrgott signale qu'il y a une souche au Pont de Quézac et demande si elle peut être enlevée avant la saison estivale.

→ Adopté à l'unanimité

OPERATION DE RESTAURATION D'UNE ZONE D'EXPANSION NATURELLE DE CRUES A SAINT-GEORGES-DE-LUZENÇON : VALIDATION DE LA PHASE PRO ET VALIDATION DU MONTANT DE LA REMUNERATION DEFINITIVE DU MAITRE D'ŒUVRE – DE_2021_016

S. Védrines procède à la lecture de la délibération présentée. Cette délibération permet de valider le document projet établi par le bureau d'étude Egis pour l'opération d'une zone d'expansion naturelle de crues à Saint-Georges-de-Luzençon et de valider la rémunération définitive du maître d'œuvre par phases.

→ Adopté à l'unanimité

OPERATION DE RESTAURATION D'UNE ZONE D'EXPANSION NATURELLE DE CRUES A SAINT-GEORGES-DE-LUZENÇON : CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MILLAU GRANDS CAUSSES ET LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT – DE_2021_017

S. Védrines procède à la lecture de la délibération présentée. Pour rappel, le syndicat a lancé un projet de restauration d'une zone d'expansion naturelle de crues sur la commune de Saint-Georges-de-Luzençon sur le site dit « zone des stades ». Il s'agit à la fois d'un projet de réduction de la vulnérabilité aux inondations des biens et des personnes, d'amélioration du fonctionnement des milieux aquatiques et de valorisation touristique.

Comme il est difficile de dissocier les travaux à caractère environnementaux et ceux liés à la compétence tourisme, il est proposé de signer une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la CC MGC et le syndicat pour les opérations du projet à vocation touristique.

→ **Adopté à l'unanimité**

Avant de clôturer la séance, C. Delagnes informe sur les prochaines réunions. Plusieurs réunions des UG⁸ vont être organisées courant avril, mai et juin. Un courrier d'invitation accompagnée du guide du riverain sera envoyé prochainement aux communes du bassin versant du Tarn-amont et aux membres. Le prochain comité syndical est fixé au jeudi 17 juin. Pour préparer le comité syndical, une réunion de bureau sera prévue le mardi 8 juin à 9h30 qui sera suivi d'une commission achat à 11h (NB : Décalée à 10h30). C. Delagnes demande s'il y a des volontaires pour travailler sur le volet communication lors d'une prochaine réunion de travail. G. Faucher, S. Védrines, M. Macq, A. Delmas et P. Salson sont volontaires pour travailler sur cette thématique.

L'ordre du jour étant épuisé, S. Védrines lève la séance à 11h30.

⁸ Unité géographique